

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le vingt-trois juillet, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE, Céline PELLETIER, Florence RAYNAL ; Messieurs François ABIER, Philippe BARANGER, Philippe BODY, Régis NÉGRIER.

Procurations : Monsieur Yves-Marie AUBRY donne pouvoir à Madame Martine MIRANDE

Secrétaire de Séance : Florence RAYNAL

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION COMMUNALE

- Association Communale de Chasse Agréée

EGLISE

- Mise en conformité du paratonnerre

ATELIERS MUNICIPAUX

- motorisation de la porte principale

INFORMATIONS

LOTISSEMENT LA FONT

EAU POTABLE

- changement des canalisations

MÉDIATHÈQUE

- divers points

ECOLE ET SALLE POLYVALENTE

- proposition d'installation de panneaux photovoltaïques

BUDGET

- suppression du DILICO

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

- comptes-rendus

QUESTIONS DIVERSES

OCTOBRE ROSE

- manifestation(s) ?

DEMANDE ENTREPRISE

- création d'une guinguette pour la période estivale

LOGEMENT COMMUNAL

- accident de la route ayant entraîné des dégâts au 6 rue du Vigneau

CIMETIÈRE

- fin des travaux jardin du souvenir

DEMANDE DU PERSONNEL

- réservation de places de parking

SUBVENTION COMMUNALE

Madame le Maire a vérifié auprès des associations de la Commune l'obligation qui les engage à respecter le CER (Contrat d'Engagement Républicain).

Elle rappelle que les Associations doivent fournir un bilan complet et détaillé ainsi qu'une attestation sur l'honneur reconnaissant le CER, pour que la subvention puisse être accordée et versée.

Elle présente le bilan financier de l'année 2024 de l'Association ACCA. Le bilan financier doit comporter le détail des dépenses et des recettes, notamment les adhésions, les achats divers.

Les conseillers prennent en compte différents critères d'attribution :

- le nombre d'activités exercées au sein de la même association,
- le bilan financier,
- les sollicitations particulières de chaque association.

Ils notent que le bilan 2024, fait apparaître un résultat excédentaire de 502,30 €.

Les conseillers prennent acte de ce bilan et décident :

Désignation	Activité	Subvention proposée	Subvention votée	Vote
ACCA	Chasse	305 €	305 €	10 Pour

MISE AUX NORMES DU PARATONNERRE

Madame le Maire rappelle que suite à la vérification périodique de protection foudre effectuée en juillet 2024, le paratonnerre situé sur le toit de l'église n'est plus aux normes.

Des devis ont été demandés à deux sociétés afin d'effectuer ces travaux :

- Indelec pour un montant de 7 100 € H.T. soit 8 520 € T.T.C.,
- Lussault pour un montant de 2 938.77 € H.T. soit 3 526.52 € T.T.C. sans options,
- Lussault pour un montant de 9 656,78 € H.T. soit 11 588,13 € T.T.C. avec options.

Après en avoir débattu, les conseillers choisissent la société Indelec pour un montant de 7 100 € H.T. soit 8 520 € T.T.C.

Cette dépense est prévue au BP 2025. **10 Pour**

MOTORISATION DE LA PORTE ATELIER

Madame le Maire rappelle l'inversion de la porte du fond inutilisée et la porte sectionnelle de l'entrée principale effectuée par la société SAS A6 SERVICES le 21 mai dernier.

Suite à ces travaux, les agents expliquent être en difficulté pour fermer la porte qui est plus lourde que l'ancienne.

La société SAS A6 SERVICES a de nouveau été contactée pour installer un moteur qui faciliterait l'ouverture.

Madame le Maire présente le devis pour la somme de 2 985.63 € H.T. soit 3 582.76 € T.T.C.

Après en avoir débattu, les Conseillers chargent Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Elle précise que cette dépense a été prévue au BP 2025. **10 Pour**

LOTISSEMENT LA FONT

Madame le Maire nous informe que, suite au rendez-vous du vendredi 25 juillet avec Monsieur BARTHOLOME du cabinet 2GIC, les appels d'offres aux entreprises pour les travaux de viabilisation des terrains vont être déposés sur la plateforme marchés sécurisés, durant la période de recours.

Le délai de recours de 3 mois est décomposé en 2 parties : un délai de 2 mois pour les contestations de tiers, suivie d'un délai d'un mois pour opposition administrative (par l'état, le département ou la commune).

L'affichage du dépôt de permis d'aménager faisant foi, il a été posé le 10 juillet au chemin du Pèlerin. Les entreprises auront jusqu'au 15 septembre pour y répondre.

EAU POTABLE

Madame le Maire s'est rendue à la réunion de piquetage le 15 juillet avec les sociétés RESE, SOCAMA et RCTP.

Des canalisations d'eau potable vont être changées entre le chemin de Pied Bois et le chemin du Château ; puis en traversant la départementale jusqu'à l'impasse du puits et au chemin des Olliveaux.

En parallèle, aux mêmes endroits, les compteurs d'eau vont être rapprochés de la route pour que les services puissent y avoir accès plus facilement.

Le poteau incendie du chemin de pied bois sera déplacé à l'angle du chemin et de la départementale afin d'obtenir un débit plus important. Le coût sera pris en charge par Eau 17.

Les travaux auront lieu entre le 17 novembre et le 31 décembre.

Lors des travaux, la départementale devra être fermée à la circulation durant 2 à 3 jours.

En 2026, le Maine au Chat et la Poitevineière seront aussi concernés par ce remplacement.

MÉDIATHÈQUE

Une habitante de Préguiillac souhaite faire de bénévolat à la médiathèque. Elle viendra le vendredi après-midi.

Désormais, l'adhésion à la médiathèque est gratuite. Une prochaine délibération va clôturer la régie existante.

ECOLE ET SALLE POLYVALENTE

Il y a quelques années, Madame le Maire avait rencontré le Conseiller en Energie Partagée, Monsieur PARDOUX, accompagné de l'architecte des Bâtiments de France pour la possible installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école et la salle polyvalente. Un schéma avait été élaboré.

Madame le Maire a rencontré le 7 juillet dernier Monsieur JAUD, le remplaçant de Monsieur PARDOUX, qui a repris le dossier.

Il a fait une simulation qui montre que la pose de ces panneaux au profit de la commune pourrait faire économiser près de la moitié des consommations énergétiques de ces 2 bâtiments.

Le conseiller en énergie partagée de Saintes grandes Rives l'agglo pourrait accompagner la commune dans l'élaboration du projet et dans sa recherche de fournisseur.

A envisager dans l'avenir.

BUDGET

Lors de l'élaboration du budget 2025, le Dispositif de Lissage CONjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités territoriales avait été provisionné à hauteur de 2 302 € puisque nous faisons partie des communes concernées par ce nouveau dispositif.

Or la Préfecture vient de nous informer que le DILICO ne sera finalement pas à payer par la Commune.

PERSONNEL

Eric ROUSSEAU, actuellement en contrat de remplacement avec le Centre de Gestion jusque fin août, peut être prolongé encore 2 mois par rapport au budget, pour compenser l'arrêt maladie d'un agent et le départ en formation d'un autre agent en octobre.

Nous pouvons donc encore le garder septembre et octobre ou octobre et novembre puisque Cédric BOURDIN étant en formation en octobre.

Après en avoir discuté, les Conseillers choisissent de prolonger le contrat d'Eric ROUSSEAU en septembre et octobre. **10 Pour**

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

• **Conférence des Maires du 18 juin**

Madame le Maire a assisté à la Conférence où il a été fait un point sur l'avancée du PLUI.

- l'évolution du dispositif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et l'évolution de la loi TRACE ralentit l'évolution du PLUI qui devait se terminer en 2027 est décalée à 2028, voire plus.

- le renouvellement des équipes municipales en mars 2026 nécessite d'anticiper un besoin d'acculturation des nouveaux élus.

Le calendrier prévisionnel des futures réunions PLUI a été défini ainsi :

- septembre 2025 : réunion des personnes publiques associées,
- octobre 2025 : séminaire PADD avec tous les élus municipaux,
- décembre 2025 : OAP / règlement en COPIL,
- juin et septembre 2026 : formation des nouveaux élus,
- septembre 2026 : 1^{ère} réunion publique,
- octobre à décembre 2026 : rencontres bilatérales dans chaque commune,
- mars 2027 : 2^{ème} réunion publique,
- juin 2027 : arrêt administratif du PLUI avec enquête publique,
- juin 2028 : approbation du PLUI.

Deux débats sont prévus en octobre 2025 puis en janvier 2027 pour permettre aux élus de disposer du sursis à statuer.

Dans sa rédaction actuelle, 2 objectifs sont visés :

- moins de 50 % de l'étalement urbain aux échéances 2031 à 2041,
- Zéro consommation d'espace en 2025.

Il a aussi été question du service public de la petite enfance (de 0 à 3 ans).

Il y a 4 crèches au total sur Saintes.

La loi plein emploi introduit la notion d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

A partir du 1^{er} janvier 2025, la compétence facultative de l'agglomération s'élargit dans ce cadre-là.

L'ambition du SPPE (Service Public de la Petite Enfance) est de proposer une réponse globale aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs parents.

Le SPPE regroupe 4 compétences :

- Soutenir la qualité des modes d'accueil recensés sur le territoire,
- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et leurs familles,
- Informer et accompagner les familles,
- Planifier le développement des modes d'accueil.

Ces nouvelles compétences n'entraînent pas de modification des statuts de l'agglomération.

Le Président aura une délégation du pouvoir pour les autorisations d'implantation de porteurs de projets sur le territoire.

- **Conférence Intercommunale du Logement le 1^{er} juillet**

Madame le Maire était présente.

Cette conférence était animée par le bureau d'études sur l'habitat et le service Habitat de Saintes grandes rives l'agglomération, en présence de Monsieur le sous-préfet.

Outre les élus, les associations telles que Tremplin 17, le logis, les bailleurs sociaux étaient présents.

Diagnostic de la situation du logement social sur le territoire de l'agglomération :

90 % des logements sociaux sont situés sur Saintes.

Les objectifs sont la mixité sociale et répondre aux plus modestes.

2 communes sont soumises au taux de 25 % de logements sociaux : Saintes et Chaniers. Cette dernière a des difficultés à se conformer à ce taux.

Il y a surtout besoin de petits logements alors que les promoteurs font de grands logements tels que T4, T5 puisque les coûts de construction sont moindres.

Il y a : 338 demandes de T1 pour 10 attributions,

670 demandes de T2 pour 40 attributions,

587 demandes de T3 pour 40 attributions.

Remarque : les locataires sont de plus en plus exigeants et il y a eu 600 recours en 2024. Donc de plus en plus de difficultés à répondre aux besoins.

- **Conseil Communautaire du 2 juillet**

Madame le Maire a assisté au Conseil.

Plusieurs délibérations ont été prises par le bureau dont l'admission en non-valeur de 19 000 € pour la régie des déchets et 35 910 € pour l'hôtel d'entreprises.

Plusieurs fonds de concours ont été attribués à plusieurs communes concernant du matériel et des travaux de voirie.

L'office de tourisme a déménagé. Le loyer est désormais de 3 500 € pour 300 m². Il sera payé grâce à la vente de produits et à l'augmentation de la taxe de séjour.

L'association « Charente ALABRI » de limitation de la vulnérabilité aux bâtiments aux inondations a reçu des subventions de l'Etat, du Département et de l'Agglomération. 6 dossiers sont instruits depuis mars 2025.

34 étudiants ont bénéficié de la Convention Campus Connecté avec un centre d'examen à Saintes en 2024. Félicitations à Pascal Jallu et au coordinateur Julien.

- **Rendez-vous du 21 juillet avec le BNIC**

Monsieur Régis NÉGRIER a reçu en Mairie Monsieur Xavier PARLANT, du Bureau National Interprofessionnel du Cognac.

Il en ressort que les chiffres de 2024 font apparaître que le nombre d'exploitations présentes sur la Commune sont passées de 12 à 8, dont 3 ont leur siège d'exploitation à Préguy.

Il y a 34,22 hectares de vignes plantées sur notre territoire dont 29,4 en cépages aptes au Cognac, 3,5 pour les blancs et 1,31 pour les rouges.

En hectolitres, 2 272 ont été consacrés au Cognac, 14,79 en vin de Pays et 85 en autres produits.

Il a aussi été question de la crise que connaissent ces produits à l'export, notamment avec la Chine et les États-Unis.

- **Réunion du 22 juillet sur les zones humides**

Madame le Maire et Monsieur Régis NÉGRIER ont assisté à la réunion.

Le SYMBA a répertorié les zones humides sur le territoire. Ces zones sont identifiables grâce à plusieurs critères comme la présence de plantes hygrophiles qui les composent. Ces plantes vivent en milieu saturé en humidité.

Les zones humides ont un rôle de purification par filtration pour les nitrates et une fonction hydraulique, rôle d'éponge.

Depuis les années 1950, 2/3 des zones humides ont disparu.

Intérêt important pour les haies qui réduisent les ruissellements de l'eau et sont des brises vent.

Le PLUI protège les zones humides et empêche les constructions dans ces zones.

Une technicienne, Margot Cadieu, doit venir sur la commune en octobre, novembre, pour identifier ces zones humides et faire des carottages car certaines zones humides sont difficiles à identifier.

QUESTIONS DIVERSES

OCTOBRE ROSE

Afin de sensibiliser le public à la lutte contre le cancer du sein, cette campagne vise à encourager le dépistage précoce et apporter un soutien aux personnes touchées par cette maladie.

Des marches, des courses solidaires et des ateliers de sensibilisation sont déjà organisés sur le territoire de l'agglomération. Donc aucune manifestation n'est prévue sur notre commune, ni aucune décoration.

Une communication sur Panneau Pocket et l'impression d'affiches de sensibilisation seront prévues.

DEMANDE ENTREPRISE

Madame CHEVALIER et Monsieur GOICHON ont sollicité la Mairie afin d'installer une guinguette éphémère, de juin à octobre 2026, à l'étang du Clône Flanquet.

Il était envisagé une offre de restauration simple et conviviale au sein d'une ambiance bohème et cosy avec musique d'ambiance et concerts ponctuels le samedi.

Le Clône étant une zone dédiée à la pêche, un environnement calme et silencieux est privilégié, ce qui est en contradiction avec le projet.

En conséquence, les conseillers votent en majorité contre cette proposition. **7 contre, 1 pour et 2 abstentions**

LOGEMENT COMMUNAL

Le 6 juillet dernier, un véhicule a endommagé le mur du logement communal au 6 rue du Vigneau.

Notre compagnie d'assurance a été prévenue et peut prendre en charge les dommages causés à l'angle du mur en pierre de taille, à condition de lui fournir un devis et le rapport de police.

L'entreprise PIAUD a été sollicitée afin de chiffrer le montant des travaux de réparation de la pierre endommagée et la gouttière abimée.

Les documents ont été transmis à Groupama qui a donné son accord pour le lancement des travaux.

CIMETIÈRE

Les travaux d'installation de 6 columbariums et d'une vasque pour le jardin du souvenir par la société Granimond ont été effectués du 2 au 4 juillet et l'entreprise Tendance Extérieur est venue pour réaliser le socle le mercredi 16 juillet.

Le rendu est très satisfaisant.

DEMANDE DU PERSONNEL

Les employés communaux souhaitent que les 4 places de parking près des ateliers, hors PMR, leurs soient réservées.

Pour le moment ce sont des places publiques, très souvent occupées le matin lors de l'arrivée du personnel qui a des difficultés à se garer et ne respecte pas les règles de stationnement, au risque de prendre une contravention.

Les conseillers acceptent et proposent de matérialiser 2 places supplémentaires perpendiculaires.

AIRE DE LOISIRS

Lors du Conseil Municipal de février dernier, nous avons sollicité une demande d'aide financière de l'état afin de rénover l'aire de loisirs.

Nous venons d'apprendre que la DETR a été acceptée et nous allons donc pouvoir lancer les travaux.

Les travaux seront réalisés au cours de l'été, par les employés communaux et l'entreprise AGORA.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : lundi 8 septembre 2025 à 18h30